



POST TENERAS LIVZ

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de deux nouvelles artères sur la commune du Grand-Saconnex, quartier de "La Tour"

du 19 novembre 1965

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de la commune du Grand-Saconnex le 11 octobre 1965, proposant au Conseil d'Etat les nouvelles dénominations suivantes :

1. Chemin François Lehmann, (ancien maire de la commune de 1930 à 1954);
2. chemin Tavernay (lieudit de la région);

vu le préavis favorable du service des archives d'Etat en date du 26 août 1965;

vu le préavis favorable du service du plan d'aménagement;

vu le règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931,

A R R Ê T É :

Il est donné :

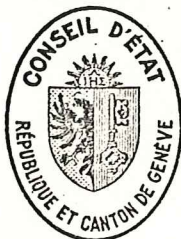
1. Le nom de chemin François Lehmann à l'artère partant du chemin Edouard Sarasin et se dirigeant à l'intérieur du périmètre "La Tour", y compris l'embranchement de ce chemin partant à droite et se raccordant au chemin de Tavernay.

2. Le nom de chemin de Tavernay à l'artère partant du chemin Edouard Sarasin et se dirigeant à l'intérieur du périmètre de la zone d'expansion "La Tour".

Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

| | |
|-----------|-------|
| Travaux | 6 ex. |
| Intérieur | 2 ex. |
| Sautier | 2 ex. |



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

Hallaud